

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES

PROCES VERBAL

Conseil communautaire du 17 octobre 2016

Présents : Daniel VILLETTE, Gérard GÉRIN, Denis MIGUET, Céline BERRIER, Norbert LOPEZ, Jocelyne TIMON, Alain CORBIN, Jean-Jacques BERNARD, Joël BLANCHOT, Romain SENOBLE, Dominique MICHOT, Alain DEMELUN, Christiane JUGET, Catherine LESSINGER, Jean-Yves LECHNER, Marie-Rose TASSEL, Monique JACQUIER, Casimir CHEREAU, Andrée ZAIDI, Jean-Marie ALBOUY, Rosa DA FONSECA, Jocelyne CASTELLAIN, Murielle BIGAULT, Marie-Claude CHAZOUILLERES, Lahcen CHKIF, Marie DREZE, Alain GAULTIER, Marie-Claude DE SAINT LOUP, Jean TYCHENSKY, Jean-Claude MARTINEZ, Georges BENARD, Maryvonne QUIMBRE, José RUIZ, Catherine GAUTHIER,

Pouvoirs : Antonio AGUILAR a donné pouvoir à Catherine LESSINGER, Jacques VARY a donné pouvoir à Romain SENOBLE, Yves JEGO a donné pouvoir à Andrée ZAIDI, Carole ETIENNE a donné pouvoir à Murielle BIGAULT, James CHÉRON a donné pouvoir à Jean-Marie ALBOUY,

Absents excusés : Dominique LIORET, Claude LEGROS, Lionel VALLÉE, Henri BRUN, Corinne LEROY, Manuel AFONSO, Hermann BRUN, Sofiane REGUIG, Alain GOSSEREZ.

Secrétaire de séance : Marie-Rose TASSEL.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

◆ le procès verbal n° 87 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 20 juin 2016.

Approuve à l'unanimité :

◆ les conventions de fourniture d'eau en gros au Syndicat des Eaux de Chatenay sur Seine et à la commune de Montigny Lencoup.

Autorise à l'unanimité :

◆ le versement d'une subvention à Seine et Marne Développement pour l'animation et la gestion du Programme Leader du GAL Sud Seine et Marne.

Autorise à l'unanimité :

◆ la réalisation de la pré-étude de faisabilité pour la création d'une unité de transformation de produits laitiers, ainsi que la sollicitation des subventions du Leader Sud Seine et Marne correspondantes.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ la Décision Modificative n° 2 ; Budget Général
- ◆ la Décision Modificative n° 1 ; Budget Actions Economiques
- ◆ la Décision Modificative n° 1 ; Budget Saint Donain
- ◆ la Décision Modificative n° 2 ; Budget Assainissement
- ◆ la Décision Modificative n° 1 ; Budget Eau Potable

Autorise à l'unanimité :

◆ le versement d'une subvention à Seine et Marne Développement pour l'animation, la mise en oeuvre et le suivi du PACTE Sud 77.

Autorise à l'unanimité :

- ◆ la Communauté de Communes à soutenir financièrement le projet de Cluster Numérique Résonnance pour son année de démarrage, ainsi que la sollicitation de subventions auprès des organismes publics pour ce projet.

Vend à l'unanimité :

- ◆ un terrain sur la ZAC de Saint Donain à la SCI Méca Sud et FL Environnement.

Autorise à l'unanimité :

- ◆ la signature de la convention avec Seine et Marne Développement pour l'acquisition et l'utilisation du logiciel ACTE DEV.

Créer à l'unanimité :

- ◆ un poste de chargé de mission pour le développement du Cluster Numérique.

Prend acte à l'unanimité des votants (1 abstention) :

- ◆ du rapport annuel 2015 et des comptes administratifs du SIRMOTOM.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création d'une aire de retournement et deux quais de bus, rue Malik Oussekiné à Varennes sur Seine.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ la mise en place de procédures de rétrocession concernant tout classement dans le domaine public communal.

Augmente à l'unanimité :

- ◆ l'apport au capital du Campus Numérique.

Adhère à l'unanimité :

- ◆ au Syndicat Mixte Seine et Marne Numérique.

Approuve à la majorité des votants (2 contres) :

- ◆ la convention dite "Convention de partenariat territorial dans le cadre du projet de Parc Napoléon" entre la Communauté de Communes et la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne.

Approuve à la majorité des votants (4 contres et 4 abstentions) :

- ◆ les conventions dites "Conventions de concours technique" entre la Communauté de Communes et la SAFER.

Autorise à l'unanimité :

- › la candidature de la future Communauté de Communes du Pays de Montereau auprès du Contrat Intercommunal de Développement du Département de Seine et Marne, du contrat de plan Etat-Région Ile de France 2015-2020 et du contrat de ruralité et de solliciter les subventions correspondantes pour le financement de l'étude.

Prend acte à l'unanimité :

- ◆ du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour 2015
- ◆ du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour 2015
- ◆ du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour 2015



Président

Jean-Marie ALBOUY-GUIDICELLI